

SYNDICAT INTÉGRÉ ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 23 MARS 2022

Le Bureau Syndical, convoqué le 11 mars 2022, s'est assemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur ENJALBERT, Président du SIARE.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 15

Nombre de membres du Bureau présents : 11

Nombre de membres votants (présents et pouvoirs) : 13

| Fonction | Nom | Commune / EPCI |
|---|-------------------------------|---|
| Président | Monsieur ENJALBERT | Saint-Prix Plaine Vallée |
| 1^{er} Vice-Président | | |
| 2^{ème} Vice-Président | Monsieur GOUJON | Montlignon Plaine Vallée |
| 3^{ème} Vice-Présidente | Monsieur MOSSÉ | Bessancourt Val Parisis |
| 4^{ème} Vice-Présidente | Madame SENSE | Franconville Val Parisis |
| 5^{ème} Vice-Président | Monsieur STREHAIANO | Soisy-sous-Montmorency Plaine Vallée |
| 6^{ème} Vice-Présidente | Madame JÉZÉQUEL | Le Plessis-Bouchard Val Parisis |
| 7^{ème} Vice-Président | Monsieur DAGONET | Béthemont-la-Forêt Vallée de l'Oise et des 3 forêts |
| 8^{ème} Vice-Président | | |
| 9^{ème} Vice-Président | | |
| 10^{ème} Vice-Président | Monsieur LUCAS | Saint-Leu-la-Forêt Val Parisis |
| 11^{ème} Vice-Président | Monsieur BRIQUET | Saint-Gratien Plaine Vallée |
| 12^{ème} Vice-Président | Monsieur SANTI | Taverny Val Parisis |
| 13^{ème} Vice-Présidente | Madame TROUZIER-ÉVÊQUE | Sannois Val Parisis |
| 14^{ème} Vice-Président | | |

Absents excusés : Monsieur SUEUR (Enghien-les-Bains / Plaine Vallée), 1^{er} Vice-Président ; Monsieur MANAC'H (Beauchamp / Val Parisis), 8^{ème} Vice-Président pouvoir à M. ENJALBERT ; Monsieur ROSE (Montmagny / Plaine Vallée), 9^{ème} Vice-Président ; Monsieur FARGEOT (Andilly Plaine Vallée) 14^{ème} Vice-Président pouvoir à M. GOUJON.

Monsieur ENJALBERT, Président, ouvre la séance à 9h00 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur ENJALBERT donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2022

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 16 février 2022 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- **N°2022-02 DEC du 20/01/2022** : Contrat conclu avec la société SIGT pour la maintenance du logiciel de gestion de l'autosurveillance des réseaux EVE'm
Montant : 5 868,00 € HT – Durée : 1 an
- **N°2022-06 DEC du 03/02/2022** : Contrat conclu avec la société Konica pour la location et l'entretien d'une imprimante
Montant : 4 572 € HT (location et maintenance) / an – Durée : 5 ans
- **N°2022-07 DEC du 03/02/2022** : 2021 RSDE : Diagnostic amont et élaboration d'un plan d'action pour la réduction des micropolluants sur le territoire du SIARE et des Communautés d'Agglomération Plaine Vallée et Val Parisis (95) – Signature du marché public
Montant : 71 250 € HT – Durée : 10 mois maximum
- **N°2022-16 DEC du 17/02/2022** : Convention de mise à disposition occasionnelle de la salle des fêtes d'Eaubonne pour les réunions du Comité Syndical
Montant : 503 € / demi-journée – Durée : 1 an
- **N°2022-17 DEC du 24/02/2022** : Mise à disposition temporaire de terrains appartenant à la commune d'Enghien-les-Bains – Ouvrage de décantation – Secteur des Cressonnières à Saint-Gratien
Montant : à titre gracieux – Durée : 12 mois

III. OPÉRATION 20-06 MOE PPR ENGHEN : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE TROIS OPÉRATIONS DE TRAVAUX DE RESTAURATION HYDRAULIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE PLANS D'EAU EN TRAVERS DES RUS DE MONTLIGNON ET CORBON (95) – SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président du SIARE à signer le marché visé en objet avec la société EGIS EAU SAS sise 15 avenue du Centre – 78286 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, pour un montant de 323 692,50 € HT (soit 388 431,00 € TTC).

ARTICLE 2

Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification. Il est conclu pour une durée de 4 ans ferme.

IV. OPÉRATION 2019 GEOL : PRESTATIONS DE GÉOTECHNIQUE ET D'HYDROGÉOLOGIE – LOT N°1 : « CONDUITE DE MISSIONS D'INGÉNIERIE » – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché visé en objet, attribué à la société ANTEA France.

V. ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ À PIERRELAYE (95480) APPARTENANT AUX CONSORTS THÉBAULT – PROJET D'EXTENSION DU BASSIN DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES DIT « MARE DE BEAUCHAMP »

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE l'acquisition du terrain cadastré section AT n°478, sis à Pierrelaye (95480), lieudit « Les Bruyères », au prix de 854 € (soit 2 € / m²).

ARTICLE 2

CHARGE le Président de faire dresser et signer l'acte notarié relatif à cette opération, ainsi que tous autres actes et documents y afférents. En cas d'empêchement du Président, le SIARE sera représenté par l'un des vice-présidents suivant l'ordre du tableau, ou par toute autre personne ayant reçu délégation de la part du Président.

ARTICLE 3

PRÉCISE que les frais annexes afférents à cette acquisition sont à la charge du SIARE.

VI. OPÉRATION 21-01 AMO : ASSISTANCE À LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU SÉPARATIF ET LA MISE EN CONFORMITÉ DES RIVERAINS AVENUE DE PARIS – GRANDE RUE À BESSANCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

VII. OPÉRATION N°2022 ZONA : MISSION D'ÉTUDES ET ASSISTANCE POUR L'ÉLABORATION DE DEUX ZONAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (ZGEP) À BESSANCOURT ET À SAINT-PRIX – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

VIII. OPÉRATION N°2022 ZONA : MISSION D'ÉTUDES ET ASSISTANCE POUR L'ÉLABORATION DE DEUX ZONAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (ZGEP) À BESSANCOURT ET À SAINT-PRIX – DEMANDE DE SUBVENTION AU SIAAP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE PRIME SOLIDAIRE

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à solliciter auprès du SIAAP et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

IX. OPÉRATION 21-04 EP : ÉTUDES D'ESQUISSE POUR L'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES BERGES DU LAC D'ENGHIEN-LES-BAINS – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1

AUTORISE le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) toute subvention, au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des prestations à réaliser.

ARTICLE 2

AUTORISE le Président à signer tous actes, conventions et documents relatifs à cette demande de subvention.

X. QUESTIONS DIVERSES

XI. INFORMATIONS

Prochaines réunions :

- **Commission d'Appel d'Offres** : Mercredi 20 avril 2022 à 8h00
- **Bureau Syndical** : Mercredi 20 avril 2022 à 9h00
- **Comité Syndical** : Mardi 28 juin 2022 à 18h30 (*salle des fêtes d'Eaubonne*)

Ces dates seront confirmées par l'envoi de convocations.

Vu pour être affiché le 25 mars 2022

Conformément aux prescriptions des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE



